

APPENDICE No 1

directeurs, efforts qui furent portés à la connaissance du ministre des Finances et qui furent dirigés par feu M. Z. A. Lash, C.R., lequel eut plusieurs entrevues et échangea de la correspondance avec le ministre à ce sujet. Mais en dépit de l'avantage qu'on eut pu retirer à mettre d'accord tous les directeurs, sir Thomas White ne crut pas trouver là la solution de la difficulté et définit sa position par sa lettre du 17 février 1916, à M. Lash, dans les termes qui suivent (pièce 71, p. 162) :

*“Sir Thomas White à Z. A. Lash
Re Home Bank du Canada :*

“*CHER MONSIEUR LASH,—J’ai votre lettre confidentielle du 14 courant et je crois devoir exiger les relevés dont vous faites mention. Ils peuvent en soi révéler une situation qui, réserve faite des autres comptes, me forcerait à porter la situation de la banque à la connaissance de l’Association des Banquiers, par l’entremise de son président, de cette ville. Le fait est que j’ai été mis au courant, par les directeurs de Winnipeg, d’un certain état de choses qui ne laisse pas d’être inquiétant. Je ne crois pas que je sois justifiable de retarder l’enquête, parce que les directeurs de Winnipeg pourraient me prier de surseoir l’exécution de cette mesure. La question est de savoir si, en face de la situation qui sera révélée par les documents, l’on doit permettre à la banque de continuer ses affaires. Je serais, par conséquent, très heureux que vous me fissiez parvenir ces relevés. Il ne me semble pas nécessaire que vous veniez à Ottawa à ce propos, questions, toutefois, que je laisse à votre discrétion. Je désire, bien entendu, donner au bureau de direction, une fois réorganisé, ainsi qu’à l’administration, toutes les chances possibles de remettre la banque à flot. Mais cette considération doit être subordonnée aux intérêts publics.”*

Voilà l’attitude adoptée en cette occasion par le ministre, en 1916, et deux ans plus tard, lorsque son attention fut de nouveau rappelée sur ce sujet par la lettre de M. Machaffie. Le caractère grave des représentations qu’elle renfermait fut apprécié par le ministre, comme le montre sa lettre à M. Lash, en date du 4 septembre 1918. A cette dernière il joignit celle de M. Machaffie, en copie, et pria M. Lash de porter cette affaire devant le bureau de direction. Il s’exprimait ainsi (pièce 90, p. 179) :

“Sir Thomas White à M. Lash

“*Je considère la chose comme étant de la plus haute importance, et j’ai l’intention de faire instituer à ce sujet une enquête minutieuse, par l’entremise de l’Association des Banquiers ou autrement. Toutefois, avant de recourir à cette mesure, je désire obtenir une réponse de M. Haney et de son bureau de direction.”*

Le point que je veux élucider à l’heure actuelle, c’est celui-ci : Est-ce que, oui ou non, les représentations qui ont été faites auraient pu motiver une enquête sous l’empire de l’article 56A de la Loi des Banques? Il ressort des témoignages précités et des lettres dont j’ai donné des extraits plus haut, que ces représentations ont été considérés de toutes parts comme étant d’un caractère propre à justifier une enquête, et je me rallie absolument à cette manière de voir.

Réponse à la question 2 :—

La situation de la banque, telle que révélée par les représentations, était propre à susciter une enquête, en vertu des pouvoirs conférés au ministre des Finances par l’article 56A de la Loi des Banques.